



Zéro salarié en situation d'illettrisme en 2026 par l'accès de tous les salariés à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Par la signature de cette charte la préfecture, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, le Mouvement des entreprises de France Pays de la Loire (MEDEF) ; la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), l'Union des entreprises de proximité (U2P), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), la Fédération régionale des syndicats exploitants agricoles (FRSEA), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale du travail (CGT), l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), AFDAS, AKTO, l'Opcommerce, OCAPIAT, Uniformation, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Chambre régionale d'Agriculture, la chambre régionale des métiers et de l'Artisanat, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, Prism'Emploi, l'union nationale des entreprises adaptées, Transition Pro, CATALYS Conseil Mandataire du Groupement évolution, Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT), le réseau COORACE, Chantier Ecole et la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) s'engagent ensemble en faveur de la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises et les organismes publics pour la formation des salariés en difficulté avec les compétences de base. Cela permettra une meilleure performance économique et sociale des entreprises et des établissements publics de la région Pays de la Loire, et favorisera l'engagement de toutes les structures adhérentes.

Ainsi ensemble ils proposent aux acteurs du monde économique de prendre conscience des enjeux de la maîtrise des compétences de base dans le monde du travail et d'agir afin que tous les salariés en situation d'illettrisme et d'illectronisme aient accès à la lecture, à l'écriture, au calcul et au numérique de base.

En tant que signataire de la charte, mon organisation s'engage à sensibiliser les employeurs à l'illettrisme, et à faciliter leur accès aux démarches vertueuses en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme :

- Promouvoir un diagnostic des situations d'illettrisme en milieu professionnel sur la plateforme EVAGILL.
- Mettre en œuvre, avec le soutien de l'ANLCI et de ses outils, les moyens nécessaires pour repérer les besoins et organiser la formation des salariés en situation d'illettrisme.
- Favoriser l'engagement des salariés et des entreprises et des organismes publics dans un parcours de remédiation pour la maîtrise des compétences de base en situation de travail pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

Le GIP ANLCI s'engage à :

- Mettre à disposition les outils permettant le repérage des salariés concernés par les actions de formation

- Informer et sensibiliser les équipes pour mieux accompagner les salariés repérés vers les formations prises en charge par les entreprises, les employeurs publics et leurs OPCO.
- Travailler conjointement avec les OPCO et les organismes de formation pour construire un parcours de formation en adéquation avec les besoins du salarié et de son entreprise, pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE ENGAGEMENT

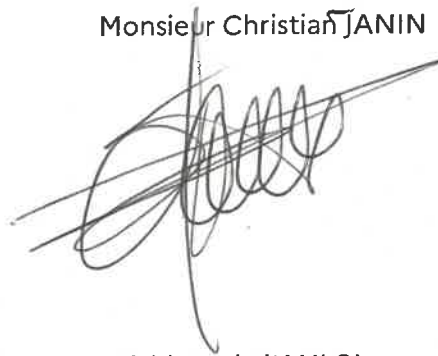
Fait le

Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE



Préfet de la région Pays de la Loire

Monsieur Christian JANIN



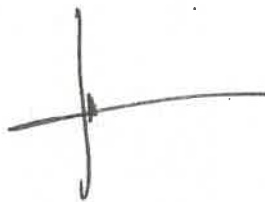
Président de l'ANLCI

Monsieur Samuel TUAL



Président du MEDEF Pays de la Loire

Monsieur Olivier MORIN



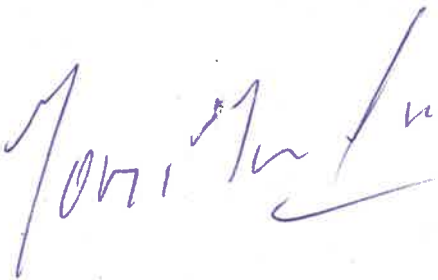
Président de la CPME Pays de la Loire

Monsieur Alain LACOUR,



Vice-Président de l'U2P Pays de la Loire

Monsieur Marc MARHADOUR



Délégué régional de l'UDES Pays de la Loire

Monsieur Dominique ROUSSEAU



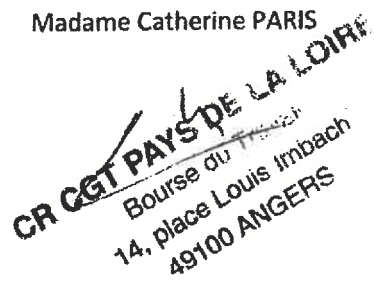
Président de la FRSEA Pays de la Loire

Monsieur Jonathan SEMELIN



Secrétaire Général de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT des Pays de la Loire

Madame Catherine PARIS



CR CGT PAYS DE LA LOIRE
Bourse du Travail
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Secrétaire régionale de la CGT Pays de la Loire

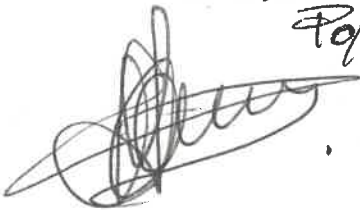
Madame Anne LASNE



Secrétaire régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Pays de la Loire

Monsieur Joël FOURNY

Joël Fourny



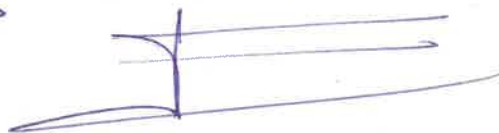
Président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Monsieur François BEAUPERE

François Beaupere

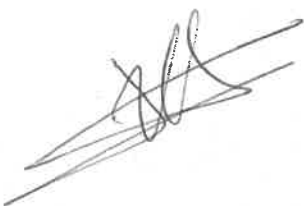
Président de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Monsieur Jean-François REYNOUARD



Président de la chambre du commerce et de l'industrie des Pays de la Loire

Madame Corine BELLIER



Déléguée régionale de l'AFDAS

Monsieur Laurent BARTHELEMY

Laurent Barthélemy

Président d'AKTO

Monsieur Hervé PROKSCH

Président d'OCAPIAT

Madame Lucie BOUCHET-MARTINS



Déléguée régionale de L'OPCOMMERCE

Madame Sabine GUILLAIS



Déléguée régionale d'Uniformation

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ



Délégué régional du CNFPT Pays de la Loire

Monsieur Patrice VINET



Président de Prism'Emploi Pays de la Loire

Madame Françoise MICHARD

Françoise Michard

Présidente de Transition Pro Pays de la Loire

Madame Delphine PELLERIN



Déléguée régionale Pays de la Loire de l'Union nationale des entreprises adaptées

Monsieur Marc-Olivier JOUAN



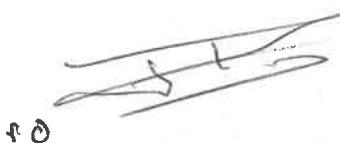
Directeur du Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire

Monsieur François PAULOU



PDG de CATALYS Conseil - Mandataire du groupement évolution

Monsieur Gilles PICHAVANT



FD

Président de Coorace Pays de la Loire

Monsieur Emmanuel BOUR



Président du réseau Chantier Ecole Pays de la Loire

Monsieur Rudolphe PENNEC



Président de la Fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire